



DOIS-JE M'IMPLIQUER



Ils sont déjà **1800**



EST

**VOTRE
PRÉSENCE
SYNDICALE
VITALE**

**À ce jour, plus de
1800 personnes
représentent le
SFPQ dans leur
milieu de travail,
et ailleurs, et
assurent ainsi
à leurs collègues
le respect de
leurs droits.**

Lorsque les irritants surgissent dans votre milieu de travail, vous – la personne déléguée syndicale – facilitez, au nom du SFPQ, la concorde entre vos collègues, en plus de leur suggérer des solutions pour améliorer leur qualité de vie au travail et de proposer celles-ci à l'employeur. N'oubliez jamais : votre employeur est toujours plus attentif aux demandes de ses employés unis dans la cohérence.

Rappelez-vous que les droits du travail acquis au fil des décennies peuvent être conservés seulement si des militantes et des militants, comme vous, continuent à les défendre.

LE SFPQ

+ de 42 000 membres partout
au Québec

+ de 125 sections locales

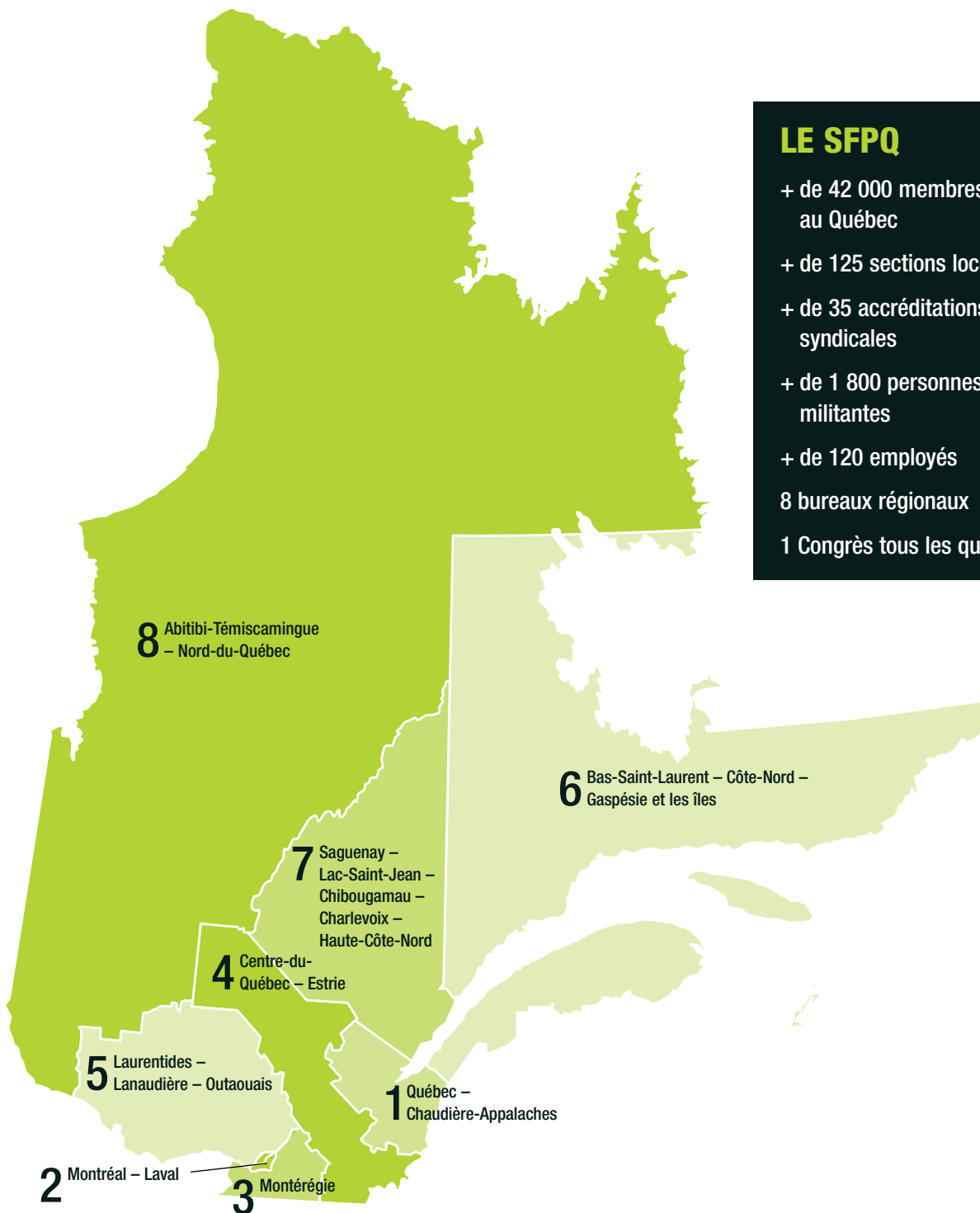
+ de 35 accréditations
syndicales

+ de 1 800 personnes
militantes

+ de 120 employés

8 bureaux régionaux

1 Congrès tous les quatre ans



DEVENIR PERSONNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

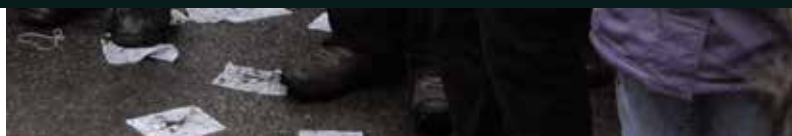
Sachez que ce sont les collègues de travail de votre section qui vous désignent comme personne déléguée syndicale; parfois, selon le nombre d'employés, ils doivent élire plusieurs délégués. N'hésitez donc pas à faire part à vos collègues de votre désir de les représenter devant l'employeur avec professionnalisme et persévérance.

Un climat sain et de bonnes conditions de travail sont essentiels au mieux-être des travailleuses et des travailleurs.



? SECTION

En territoire étendu, une section compte un minimum de 100 personnes et un maximum de 500, alors qu'en milieu urbain à haute densité, le nombre minimal est de 200. Le SFPQ compte plus de 125 sections, lesquelles sont réparties dans ses huit régions québécoises.



**VOTRE
FORMATION**

**Au SFPQ, il y
aura toujours
quelqu'un pour
vous donner
la juste
information.
Tout le temps.**

En tant que personne déléguée syndicale, vous jouez un rôle primordial auprès de vos collègues membres du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. À leur demande, vous les informez de leurs droits, vous répondez à leurs préoccupations, vous les représentez auprès de votre employeur et vous améliorez leur qualité de vie au travail, et sans doute à la maison. En somme, vous êtes au cœur de l'action, et indispensable!

Rassurez-vous : pour répondre avec brio à vos collègues, vous n'avez pas besoin de tout connaître sur le monde syndical dès vos premières heures en poste.

Au fil des mois, vous assisterez à des sessions de formation (vie syndicale, dépôt d'un grief, etc.), à des ateliers et à des conseils de personnes déléguées de votre section. Vous côtoierez aussi les membres de votre exécutif local et, entre autres, ceux de votre équipe régionale, acquérant ainsi des connaissances et des compétences. De surcroît, le Service de la formation et de la mobilisation du SFPQ organisera bientôt différentes formations pendant lesquelles des conseillères et conseillers syndicaux et des conférencières et des conférenciers de tout acabit, cumulant de nombreuses années d'expérience, partageront avec vous leurs connaissances.



Notez que certaines dépenses liées à votre engagement syndical sont remboursées (frais de garde, notamment).



LES PALIERS DU SFPQ

3

QUI EST AU PALIER LOCAL ?

Exécutif local

(présidence, vice-présidence,
trésorerie, secrétariat)
(directrices et directeurs)

Comité de surveillance

Comité de santé et de sécurité

Conseil de personnes déléguées

Personnes répondantes jeunes

QUI EST AU PALIER RÉGIONAL ?

Exécutif régional

(présidence, vice-présidence,
trésorerie, secrétariat)

Représentants techniques

Représentantes à la condition
féminine

Adjointes à la condition féminine

Personnes représentantes jeunes

QUI EST AU PALIER NATIONAL ?

Exécutif national (présidence,
vice-présidence, trésorerie,
secrétariat)

Comité national des jeunes

Comité national des femmes

Comité national de surveillance

VOS COLLÈGUES AU SFPQ (PALIER LOCAL)

À titre de personne déléguée syndicale au palier local du SFPQ, vous avez accès aux postes suivants. Pour y accéder, lors des assemblées locales, il vous suffit de faire connaître aux dirigeants locaux votre désir de vous impliquer davantage dans votre milieu syndical.

CONSEIL DE PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le conseil de personnes déléguées permet aux membres de l'Exécutif local de favoriser les échanges avec les personnes déléguées syndicales – vous – et de prendre le pouls des différents secteurs de travail. Pendant ces conseils, on traite notamment des dossiers d'actualité, de la négociation et des besoins de formation.

PERSONNE RÉPONDANTE JEUNE

Si vous avez moins de 35 ans, vous pouvez devenir la personne répondante jeune de votre section. Il vous suffit de manifester votre intérêt à l'Exécutif local.

Tout comme la personne déléguée, la personne répondante jeune a pour rôle de motiver et d'inviter les nouveaux membres du SFPQ à participer à la vie syndicale, en plus de familiariser la jeunesse à l'importance de la présence syndicale en milieu de travail.



Pour plus d'information
sur ces postes,
contactez-nous au
855 623-2424.

Comité national des jeunes (palier national)

Deux fois par année, les personnes répondantes jeunes et les membres du Comité national des jeunes se rencontrent. Les trois membres du Comité national des jeunes sont désignés, tous les quatre ans, par les participants du Congrès. Créé en 1999, ce comité consultatif vise à promouvoir la relève syndicale et la présence des jeunes âgés de 35 ans et moins au sein du SFPQ.

RESPONSABLE LOCALE À LA CONDITION FÉMININE

L'avancement de la condition féminine peut constituer une autre porte d'entrée pour l'engagement syndical, si vous vous intéressez plus spécifiquement aux conditions de travail et de vie des femmes. Il vous suffit de manifester à l'Exécutif local votre intérêt à devenir responsable locale à la condition féminine.

Cette personne transmet de l'information à ses collègues sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi, le harcèlement sexuel et psychologique, les droits parentaux et la discrimination. Elle organise également des activités et assiste aux rencontres régionales de la condition féminine.

**Le SFPQ est
sensible à
la conciliation
travail-famille.**

Comité national des femmes (palier national)

Véritable comité consultatif auprès des instances, le Comité national des femmes a fait de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes son principal cheval de bataille.

Ce comité est composé de cinq femmes élues par le Congrès pour un mandat de quatre ans. Celles-ci représentent le SFPQ au sein du mouvement des femmes, à la Fédération des femmes du Québec et à l'Intersyndicale des femmes.

COMITÉS SANTÉ ET SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

Vous pouvez aussi faire partie du Comité de santé et de sécurité du travail et du Comité local de surveillance. Ce dernier comité, composé de trois personnes élues par l'assemblée générale, vérifie les dépenses des personnes dirigeantes de la section.

L'EXÉCUTIF LOCAL

L'Exécutif local est formé de trois à sept personnes déléguées syndicales. Élues par les membres présents à l'assemblée générale, laquelle a lieu au moins une fois par année, ces personnes peuvent accepter d'être nommées à la présidence, à la vice-présidence, à la trésorerie ou au secrétariat.

Les personnes élues à l'Exécutif local peuvent être responsables d'un ou de plusieurs dossiers parmi ceux-ci :

- Avantages sociaux, santé et sécurité du travail;
- Classification et carrière;
- Conditions de travail;
- Condition féminine;
- Défense des services publics;
- Vie syndicale.

Cette équipe organise et dynamise la vie syndicale de la section, admet et accueille les nouveaux membres, et les représente auprès des instances régionales et nationales ainsi qu'auprès des autorités patronales.

L'Exécutif local peut être votre tremplin vers le palier régional et, plus tard, vers le palier national. Tout dépend de votre désir d'implication syndicale.



DIRECTRICE OU DIRECTEUR

Une excellente façon de se familiariser avec les rouages du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec consiste, en tant que personne déléguée syndicale, à accepter d'être nommé directrice ou directeur. Cette fonction temporaire, décrétée par les membres de l'Exécutif local, est reliée à un dossier *ad hoc* tel que la défense des employés occasionnels ou la sous-traitance. La directrice ou le directeur assiste à toutes les rencontres de l'Exécutif local.

C'EST DÉCIDÉ: JE M'IMPLIQUE!

Ah! Vous avez décidé de vous impliquer à titre de personne déléguée, répondante jeune, responsable locale à la condition féminine ou comme secrétaire de votre section locale. Voilà une bonne nouvelle!

Soyez rassuré: vous ne serez pas laissé à vous-même.

Peu de temps après votre élection, une équipe de formateurs vous offrira une série de courtes formations: «Initiation syndicale» (deux jours), «Exécutif de section» (une demi-journée) et «Responsabilités locales» (une demi-journée). Vous aurez alors en main les meilleurs outils pour accomplir votre noble mission, soit de défendre les intérêts des membres du SFPQ.



CONTACTEZ-NOUS TOUT DE SUITE!

855 623-2424

POUR TOUT SAVOIR

Abonnez-vous aux publications gratuites du SFPQ pour tout connaître des activités syndicales vous concernant: communiqués de presse, *Journal SFPQ*, *SFPQ Express*, *Juste pour nous* et encore d'autres. N'attendez plus!

sfpq.qc.ca/abonnement

Syndicat de la fonction publique
et parapublique du Québec

5100, boulevard des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4

Téléphone: 418 623-2424
ou 855 623-2424 (sans frais)

communication@sfpq.qc.ca
www.sfpq.qc.ca

Mai 2014